

Louis M. ou les faux habits du libéralisme social

Contrairement à l'image qu'il s'efforce de présenter de lui, le vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, à travers des compétences élargies par le cumul de fonctions, a été plusieurs fois mis en défaut. De plus, marqué par une volonté de gagnant et de battant, Louis Michel alimente en fait une image politique surdéterminée par des « arrangements » plutôt que par l'établissement d'une meilleure articulation avec la société civile que le slogan du « libéralisme social » aurait pu laisser escompter. Ainsi, la figure de Louis Michel, caméléon d'un libéralisme finalement classique, pourrait être représentative du gouvernement « arc-en-ciel », qui nous a montré ses limites pour « gouverner autrement ».

PAR L. S.

La politique, dit-on, est faite pour les hommes. Elle est faite aussi par des hommes. Ce fut surtout le cas du gouvernement arc-en-ciel et de son style de gouvernance, marqué par de récurrents effets d'annonce médiatisés, à défaut de pouvoir ou de vouloir contribuer à la nouvelle culture politique annoncée.

L'équipe Verhofstadt fut d'emblée construite autour de fortes personnalités dont pratiquement toutes

étaient les chefs de file, de fait sinon en titre, de leur formation politique. À commencer par le chef d'équipe lui-même, qui a dû récemment remettre au pas son parti en récusant quasi ouvertement une motion votée à la hâte au dernier congrès du V.L.D. sur le confédéralisme. Joueur de poker, brouillon, souvent en proie à de feintes colères, sans grande maîtrise des dossiers comme pouvait l'être un Jean-Luc Dehaene, Guy Verhofstadt ne dut parfois son

salut et ses succès qu'au fait qu'il était secondé par un brillant et machiavélique Père Joseph, son chef de cabinet Luc Coene. À cette liste de « chefs de file », on pourrait ajouter Louis M., auquel nous consacrons cet article; Johan Vande Lanotte, ce socialiste technocrate dont la formation politique compense sa crise d'identité à la base par un flamingantisme bon teint et par la présence d'« hommes forts » au sommet des structures de décision¹ et Isabelle Durant, qui doit gérer le dur apprentissage de l'exercice du pouvoir par un parti « pas comme les autres ». La seule exception notable est celle de Laurette Onkelinx, la « bonne élève » qui a appris à « s'écraser » devant son hypermédiatique président de parti, quitte à lui faire des enfants dans le dos.

UN CHARISME IMPÉRIEUX

Louis M. a été incontestablement le second personnage du nouveau régime. Figure napoléonienne, dotée d'un ego surdimensionné qui compense les faiblesses inhérentes à une formation hétéroclite de notable, il n'a été souvent que l'homme des fortes convictions du moment. Épuisant son entourage par une forme d'autocratie qui lui faisait parfois récuser devant ses collègues le travail de ses conseillers proches et passer sans coup férir du noir au blanc, du vert au gris, du bleu au rouge en fonction des rapports de force conjoncturels. Les plus intelligents d'entre eux comprirent vite qu'il ne valait guère la peine de se battre pour des enjeux,

fussent-ils liés au « libéralisme social » ou même à l'éthique politique. Le ministre décidait lui-même, sans son conseil. Libre à chacun de quitter le service du Jodoignois, de préférence en s'efforçant d'obtenir une promotion ou un statut plus sécurisé ailleurs. Jamais on ne vit autant de départs et d'arrivées dans un cabinet ministériel.

Louis M. a cumulé beaucoup de fonctions: vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, ministre des Réformes institutionnelles, chef de file adoubé par son parti dans l'exécutif fédéral, bourgmestre de fait de sa commune. Les appétits sont à la mesure du personnage qui était aussi prompt à défendre avec vigueur la représentation de sa formation dans l'appareil de l'État, suivant en cela la conduite des affaires d'un Guy Spitaels: « Je représente x % de l'électorat, j'ai donc droit à y % des places. » Et Louis M. de veiller rigoureusement au grain en cette matière. On comprend mieux l'alliance d'airain qu'il entendit privilégier avec le premier parti de Wallonie. Comme chacun sait, les bons comptes faisant les bons amis, « les vaches seront bien gardées ».

Les Affaires étrangères, c'était une fonction qui lui permettait de répondre à un défi personnel qu'il s'imposa: lui qui n'avait pratiquement pas quitté sa commune natale de Jodoigne serait le grand commis voyageur d'un État dont il entendait résolument redorer un blason terni par de vilaines affaires. On le vit partout défendre de beaux principes et de belles idées: ayant décidé que la langue de bois ne lui seyait pas, les

¹ Avec de fortes personnalités comme Johan Vande Lanotte, Pascal Smet et Steve Stevaert, Louis Tobback aura incontestablement fait école.

droits de l'homme furent surtout son affaire. Il voulut donc reprendre à son compte les propos d'un Henri Simonet, le ci-devant « Grand Duc » pour qui la Belgique était peut-être un petit pays, mais un petit pays que rien n'empêchait de lancer des initiatives diplomatiques d'envergure.

L'intention était louable, même si elle ne fut guère partagée par ses pairs, au Conseil européen ou ailleurs, qui se prirent souvent à sourire avec une certaine condescendance lorsqu'ils parlaient entre eux du ministre belge des Affaires étrangères. Mais en politique, il faut toujours des obligations de résultat puisque, comme l'énonce un dicton connu, de bonnes intentions peuvent aussi paver l'enfer.

L'AMBIGÜITÉ D'UNE INITIATIVE AFRICAINNE

Ainsi, l'Afrique fut saisie à bras-le-corps par un Louis M. qui décida à juste titre de renverser l'attentisme traditionnel de la Belgique et de ne pas se contenter du slogan qui rend « l'Afrique aux Africains ». Prenant à quatre reprises son bâton de pèlerin, il s'en fut visiter les capitales de l'Afrique centrale pour manifester son soutien aux Accords de Lusaka, c'est-à-dire en premier lieu à une nécessaire réconciliation entre les Congolais, qui fut l'obsession du ministre. Ce faisant, il ne put ou ne voulut pas voir que la teneur de ces accords n'était guère fondée en droit international. On ne pouvait en effet pas conditionner le départ des troupes de deux pays définis comme agresseurs par le Conseil de sécurité, qui était une exigence de droit international, à la tenue d'un

« dialogue intercongolais », une question qui relevait quant à elle de la souveraineté nationale d'un pays. L'histoire ne donna pas raison à Louis M. : le fameux dialogue intercongolais produisit ses résultats (encore incertains, il est vrai) après que les troupes rwandaises et congolaises eurent quitté leurs positions dans l'Est du Congo. En outre, chemin faisant, Louis M., qui se plaignit amèrement et à juste titre de l'inexistence d'une politique européenne sur la question, fut virtuellement « dessaisi » du dossier de l'Afrique centrale au profit d'une initiative singulièrement anglo-saxonne à laquelle il dut finalement s'arrimer. Tant à Londres qu'à Pretoria ou à Washington, on avait finalement compris qu'il fallait inverser l'échéancier de Lusaka, c'est-à-dire convaincre le Rwanda et l'Ouganda de quitter le Congo avant d'entamer le processus de réconciliation entre Congolais.

Est-ce ce « dessaisissement » qui poussa Louis M. à entreprendre une quatrième mission de bons offices dans pas moins de sept pays africains en janvier 2003 ? On entrainait à l'époque en campagne électorale et le chef de file du M.R., a sans doute souhaité reprendre la main dans un dossier qu'il avait fortement médiatisé au début de son mandat. Il avait sans doute compris que le nœud du problème et l'urgence résidaient moins dans une « réconciliation congolaise » qui promettait d'être très longue que dans le processus de désarmement de bandes incontrôlables et la mise hors d'état de nuire des mafias qui sévissaient dans le trafic des matières précieuses dans l'Est du Congo. Mais quels moyens la Belgique, dont le Congo attend toujours beaucoup, pouvait-elle et

allait-elle se donner avec d'autres pour démêler ce nœud? Les maigres « biscuits » proposés par André Flahaut, dont la visite suivit immédiatement celle de Louis M., n'étaient-ils pas bien dérisoires par rapport à l'ampleur de la tâche de restauration d'un semblant de maintien de l'ordre au Congo?

Sur le second obstacle à la sortie de crise, celui des mafias, Louis M. put se glorifier d'avoir fait jouer à la Belgique un rôle moteur dans le « processus de Kimberlake », qui visait à mieux contrôler les exportations des « diamants du sang et des armes » dans les pays en guerre (Angola, Liberia, Sierra Leone). Dans son propre pays, il n'hésita cependant pas à court-circuiter l'enquête du Sénat sur l'exploitation illégale des ressources naturelles du Congo par certaines sociétés belges en organisant son propre groupe de travail dont les conclusions aboutissaient à ne surtout pas prononcer de sanctions ou encourager des poursuites, mais bien à proposer le respect d'un « code de déontologie » défini par l'O.C.D.E., ce qui ne manquait pas d'humour (noir) lorsque l'on sait que les opérateurs impliqués dans ces trafics ne se sentent tenus par aucune règle. Dans ce cas, la justice belge décida en définitive de se mettre sur l'affaire: elle y est toujours.

ACROBATE ET FUNAMBULE

En matière de politique européenne, le bilan de Louis M. se confond en fait avec celui de l'ensemble de l'équipe gouvernementale qui a été collectivement associée, sous la présidence belge, au lancement du processus devant mener à la rédaction

de la Convention européenne, même si Louis M. a pu parfois donner l'impression de tirer la couverture à lui. Une fois tiré le rideau de la présidence belge, la proactivité de notre ministre des Affaires étrangères ne s'est cependant plus beaucoup manifestée. En automne 2002, il se serait même fait tirer gentiment l'oreille par le Premier ministre et d'autres partenaires de la majorité (P.S. et Écolo) pour manque d'assiduité aux séances de travail et aux délibérations sur ce thème. À force de vouloir être présent sur tous les fronts, Louis M. éprouve des difficultés à assurer le suivi des impulsions qu'il lui arrive de donner sur un certain nombre de dossiers.

Dans une autre affaire, celle de la vente d'armes au gouvernement népalais, qui occasionna finalement la démission d'un ministre écologiste du gouvernement, Louis M. fut mis en défaut d'une autre manière. D'abord opposé à la vente d'armes à un pays dont les autorités étaient considérées comme faisant fi des droits de l'homme, le Népal, Louis M. dut reculer face à la pression de certains de ses pairs libéraux qui n'entendaient pas mettre la F.N. en difficulté, mais surtout face à celle de ses collègues socialistes, dont les « amis » lotissaient cette société. La pirouette effectuée par Louis M. fut un modèle du genre. D'une part, il chercha à « mouiller » tous ses collègues au « kern », en particulier les verts flamands, très sensibles sur le sujet, en demandant une décision unanime sur l'octroi d'une licence d'armes au Népal, alors qu'il aurait pu très bien prendre cette initiative tout seul. D'autre part, il déclara à l'extérieur il s'agissait désormais de « sauver une jeune démocratie »

d'une menace provenant de « bandes terroristes », un type d'accusation fort médiatique à l'époque et que George Bush Jr n'aurait pas désavoué. Le tenant de la « prévention des conflits » à tout prix se trouva une nouvelle fois mal mis.

La position de Louis M. sur un dossier plus récent, celui de l'Irak, fut une autre occasion d'affrontement avec les écologistes dans un climat de guéguerre préélectorale², mais aussi une nouvelle manifestation de la manière autocratique dont l'intéressé entendait régner sur les Affaires étrangères. Certes, le ministre belge montra qu'il n'entendait pas suivre l'unilatéralisme américain. Mais, en se couvrant derrière la « sagesse » et la soi-disant impartialité de l'O.N.U. et du Conseil de sécurité qui avait pourtant abdicqué dans maints dossiers, Louis M. voulut considérer que toute critique impertinente contre la gestion calamiteuse de ce dossier par une administration américaine décrédibilisée depuis des décennies³, tout refus de principe d'une guerre aux soubassements malpropres équivalaient en fait à un soutien à Saddam Hussein. Quand bien même les verts furent aiguillonnés par la démagogie de certains de leurs ayatollahs, les questions de fond qu'ils posaient à propos de la manière dont évoluait ce dossier méritaient plus que les accusations méprisantes d'un Louis M. se projetant partout dans les médias, finit paradoxalement par

rejoindre, sans bien entendu s'y référer, les positions en pointe des verts et des socialistes sur ce dossier lorsqu'il apparut que la France, l'Allemagne et la Russie décidèrent d'opposer à l'Otan leur veto à des préparatifs de guerre jugés prématurés. Une nouvelle fois, Louis M. pratiqua une tactique dont il était coutumier : adopter d'abord un profil bas, en attente et en retrait, puis ramasser très médiatiquement la mise en s'appropriant dans un réflexe très politicien des positions qui n'étaient initialement pas les siennes, quitte à revenir à des positions plus « raisonnables » dans l'affaire du transit du matériel américain à Anvers et à montrer du doigt la « déraison » des écologistes à ce sujet.

Dans un autre champ de sa compétence, celui des réformes institutionnelles, Louis M. pratiqua d'emblée une sorte de double langage. Pour ce qui regardait la problématique de la Coopération au développement, il préféra jouer l'équilibriste, d'une part en défendant un principe qui lui était cher — « Il convient que la Belgique parle d'une seule voix » —, d'autre part en affirmant haut et fort que ceux qui étaient contre la défédéralisation, entendez les écologistes, « allaient contre le sens de l'histoire ». Lorsque le groupe de travail sur cette défédéralisation fut mis en place en février 2002, son représentant au sein de ce groupe brilla par

² Assez curieusement, Louis M. dirigea ses foudres sur les écologistes, mais pas sur son allié P.S., qui s'était pourtant aligné sur les positions vertes.

³ Louis M., qui aime décrocher de la langue de bois, aurait pu mettre en évidence, comme le fit discrètement son collègue Kubla sur les antennes de la R.T.B.F., le déficit d'intelligence et le cortège des défaites politico-militaires de cette administration — qu'elle soit républicaine ou démocrate — depuis les années soixante : Vietnam, Angola, Cuba, Congo, et plus récemment Iran, Somalie, Irak ont été autant d'exemples de ces défaites.

un silence assourdissant: il fut le seul membre du groupe à ne remettre aucune proposition et à ne jamais intervenir ou presque dans les discussions. Soit que ce représentant ait compris que, de toutes les façons, ce serait son ministre qui déciderait en fin de parcours et qu'il ne servirait à rien de se positionner. Soit qu'il ait reçu des consignes de son patron pour se taire et attendre. En définitive, sur ce dossier, comme d'ailleurs sur d'autres impliquant des enjeux de société (S.N.C.B., nuisances aériennes, etc.), Louis M. préféra rester au balcon, attendre et voir le résultat des rapports de force.

Sur un autre dossier connexe à la compétence du ministre, celui du droit de vote aux étrangers, on rappellera la volte-face de Louis M. qui, prétextant que les choses n'étaient pas mûres et se faisant fort de convaincre plus tard ses amis libéraux flamands, promit d'inscrire cette question lors de la constitution du gouvernement suivant. Depuis lors, il y eut la fameuse déclaration de Daniel Ducarme sur l'« intégration ratée » et la suggestion très électorale d'un « plan Vigipirate » à la belge qui risquent bien de faire oublier ce dossier dans une campagne électorale qui, chez les amis libéraux de l'« humaniste » Louis M. prend des allures de plus en plus « sécuritaires ».

LES FRONTIÈRES DE L'ARC-EN-CIEL

À y regarder de près, quel est au fond le bilan de Louis M.? On retiendra certes du personnage un discours très centré sur sa propre personne et ses autoproclamations, ainsi que cette manière de marteler sentencieusement ses professions

de foi sur l'éthique, sur les droits de l'homme, sur la démocratie. Mais tout compte fait, le verbe en tant que tel, que le germaniste Louis M. manie avec excellence, est un aspect, souvent le moins noble, du politique. Parce que, en l'occurrence, il ne passe qu'à travers une certaine frénésie de la médiatisation, dont Louis M. sait faire bon usage.

En fin de compte, dans la personnalité de Louis M., on retiendra un certain habillage d'une formation politique dont le commun dénominateur reste celui d'un conservatisme bon teint marqué essentiellement par des préoccupations « sécuritaires » et par les seuls résultats qui comptaient en termes électoraux: les bénéfiques escomptés de la réforme fiscale pour une classe moyenne qui est la clientèle première des « libéraux sociaux ». Moment de vérité que cet élan de colère de Louis M. lorsque certains de ses collègues voulurent s'attaquer aux privilèges de ceux qui bénéficiaient des véhicules de société: « Ah non, vous n'allez quand même pas toucher à ce qui est l'essentiel de mon électorat! » À cet égard, les deux anciens ducs — Ducarme et Duquenne —, les Didier Reynders, les Serge Kubla, les François-Xavier de Donnea et les Hervé Hasquin, sans parler des autres que l'on voit moins, sont plus « vrais », plus « dans la ligne ». Louis M., l'exception qui confirme la règle? Louis M., le caméléon d'un libéralisme tout compte fait très classique? Louis M., figure en contrepoint d'un autre grand metteur en scène, son allié objectif, Elio di Rupo qui a lui aussi entrepris de dépoussiérer son parti et à le fonder sur un « socialisme de la raison »? En tout cas, une personnalité que l'on associera à un Janus: le visage

L'ARC-EN-CIEL : DE TOUTES LES COULEURS

de l'humaniste démocrate pour la théorie, et celui de l'autocrate, politicien madré et pas toujours très honnête pour la pratique.

À travers l'action et le charisme particulier d'un Louis M., se retrouve ainsi posée la limite du « gouverner autrement » dont on crut (naïvement) que l'« arc-en-ciel » pouvait être le porteur. Les promesses initiales relatives non seulement à la « modernisation » d'un État miné par les « affaires », mais aussi à une participation plus citoyenne, n'auront finalement pas résisté à la pression des contraintes et des mises en scènes « politiciennes », avec la complicité des médias, toujours à l'affût de batailles d'alcôve chez les « princes » qui nous gouvernent, batailles que ces mêmes médias n'hésitent pas à provoquer ou à induire, à défaut de pouvoir produire des analyses relevantes. Avec des personnalités comme Louis M. et d'autres, l'image du politique reste davantage surdéterminée par des « arrangements » entre figures emblématiques, éventuellement autour des impératifs d'une « bonne gouvernance démocratique et représentative » à la sauce libérale, plutôt que par l'instauration de meilleures articulations avec une « société civile » largement dépoliti-

sée et composée d'individus atomisés, dépossédés de souveraineté et cultivant leur bonheur privé. À l'appui de ce constat, on citera cet autre cri du cœur « churchillien » de Louis M., à propos de cette société civile dont il contestait toute légitimité démocratique: « Je respecte les O.N.G. [...], mais elles n'ont pas le monopole de la bonne conscience et manquent complètement de transparence et de représentativité »⁴. Ce n'est pas à cette société civile de « décider », concluait Louis Michel, mais bien aux politiques dotés de la vraie représentativité à travers l'élection et le pouvoir instituant. Dont acte.

On est alors loin d'un reprofilage de l'homme politique qui collerait mieux à la postmodernité: celui qui se distinguerait moins par son « pouvoir de décider » que par sa capacité « à susciter le besoin de ménager un espace de discussion sur ce qu'il propose ou sur les questions qu'il formule », c'est-à-dire à remplir « un rôle mieux accordé avec les revitalisations contemporaines de l'idée démocratique »⁵.

L. S.

L'auteur, dont le nom est connu de la rédaction, est un observateur de la vie politique belge.

⁴ Cité dans un entretien de Louis Michel au journal *Le Monde*, 21 juillet 2001.

⁵ Alain Renaut, « L'expert ou le leader? Remarques sur la figure contemporaine du politique », dans *Comprendre, Les hommes politiques*, revue de philosophie et de sciences sociales, n° 3, 2002, p. 56.